



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer. Le Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer siège en séance ordinaire ce 14 octobre 2020 par voie de visioconférence. Sont présent(e)s à cette visioconférence les conseillers suivants : madame Danielle Barrette de même que messieurs Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Est également présent par visioconférence le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Absent : monsieur Robin Paradis

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h10.

20-10-7710

ORDRE DU JOUR | ACCEPTATION

Il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que reproduit ci-après :

Ouverture de la séance.

- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020 | Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 30 septembre 2020. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 30 septembre 2020 et des comptes à payer au 14 octobre 2020. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
 - 5.1 Travailleurs retraités | Supplément de revenus garantis | Demande d'augmentation du seuil. (Rés.)
 - 5.2 Locaux loués par la Municipalité aux organismes | Suspension des frais | Suivi résolution no. 20-05-7653. (Rés.)
 - 5.3 Dérogation au règlement no. 20-309 sur la tarification des services et salles municipales | Autorisation de signature d'un bail | Salle communautaire de l'Accueil. (Rés.)
 - 5.4 Bilan de la stratégie d'économie d'eau potable 2019 | Engagement à l'installation de 20 compteurs d'eau sur le territoire. (Rés.)
 - 5.5 Gestion du personnel | Agent de développement | Départ. (Rés.)
 - 5.6 Gestion du personnel | Agent de développement | Offre d'emploi | Appel de candidatures et processus de sélection. (Rés.)
 - 5.7 Vente pour non-paiement de taxes le 21 octobre 2020 | Représentant municipal autorisé. (Rés.)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 5.8 TECQ 2019-2023 | Programmation des travaux révisée au 30 novembre | Demande de rencontre avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. (Rés.)
- 5.9 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités | Demande d'augmentation du taux d'aide provenant du gouvernement à 90%. (Rés.)
- 6.0 Hygiène du milieu :
 - 6.1 Eau potable | TECQ 2019-2023 | Acquisition et installation d'un turbidimètre | Offre de services DCCom enr. (Rés.)
- 7.0 Loisirs et culture :
 - 7.1 Représentante de la Municipalité au sein du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Côte-Nord. (Rés.)
 - 7.2 Parc Jean-Maurice-Martel | Construction d'une dalle de béton | Offre de services de Les Excavations du Lac Inc. (Rés.)
- 8.0 Demande d'appui :
 - 8.1 Fédération québécoise des municipalités | Appui pour signifier le désaccord avec l'article 81 du projet de loi 67. (Rés.)
- 9.0 Correspondance.
- 10.0 Affaires nouvelles :
 - 10.1 Urbanisme | Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles et règlement de zonage 17-286 | Mandat à Morency Société d'avocats S.E.N.C.R.L afin de transmettre une mise en demeure à monsieur Ghislain Tremblay. (Rés.)
- 11.0 Période de questions.
- 12.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-10-7711

PROCÈS-VERBAL | ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

FINANCES | ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2020

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2020.

20-10-7712

FINANCES | ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 30 SEPTEMBRE 2020 ET DES COMPTES À PAYER AU 14 OCTOBRE 2020 | ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 14 octobre 2020 qui totalise un montant de 24 108.01\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 30 septembre 2020 qui totalise un montant de 105 749.54\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Septembre

- 14 | Séance de travail diagnostic organisationnel – MRC de la Haute-Côte-Nord
- 15 | Séance ordinaire – MRC de la Haute-Côte-Nord
- 18 | Séance de travail avec MAMH – MRC de la Haute-Côte-Nord
- 22 | Visioconférence – CISSS et maires de la Haute-Côte-Nord
- 29 | Commission des arts et de la culture – MRC de la Haute-Côte-Nord

Octobre

- 13 | Séance de travail – Municipalité de Portneuf-sur-Mer
- 14 | Séance ordinaire – Municipalité de Portneuf-sur-Mer



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

20-10-7713

GESTION | TRAVAILLEURS RETRAITÉS | SUPPLÉMENT DE REVENUS GARANTIS | DEMANDE D'AUGMENTATION DU SEUIL

CONSIDÉRANT QUE l'âge médian de la population de Portneuf-sur-Mer en date du recensement de 2016 était établi à 56,9 ans;

CONSIDÉRANT QUE certains jeunes retraités autant à Portneuf-sur-Mer que dans l'ensemble du Québec désirent demeurer dans la population active et faire bénéficier la communauté de leur expérience acquise au fil des années en gardant un travail à temps partiel;

CONSIDÉRANT QU'au Québec la rareté de la main d'œuvre est une réalité qui tendra à se poursuivre même après la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE le seuil du supplément de revenus garantis est actuellement établi à 3 500\$ et qu'il pourrait être augmenté pour faciliter le maintien au travail partiel des jeunes retraités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'adresser la situation aux instances gouvernementales en sensibilisant la Fédération québécoise des municipalités à cette réalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le seuil non imposable du supplément de revenus garantis soit porté à 10 000\$;

QUE le conseil municipal de Portneuf-sur-Mer demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de faire les représentations nécessaires auprès des instances gouvernementales;

QUE le conseil municipal demande un appui à la MRC de la Haute-Côte-Nord dans ce dossier;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la FQM, au député de la circonscription de René-Lévesque monsieur Martin Ouellet et la députée de Manicouagan madame Marilène Gill.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-10-7714

GESTION | LOCAUX LOUÉS PAR LA MUNICIPALITÉ AUX ORGANISMES | SUSPENSION DES FRAIS | SUIVI RÉSOLUTION NO. 20-05-7653

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la COVID-19, le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 20-05-7653 suspendant à partir du 1^{er} juillet à une date indéterminée les frais de location des locaux occupés par les organismes ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de clarifier sa résolution en y insérant une date de fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer maintienne la suspension des frais de location des locaux occupés par les organismes jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-10-7715

GESTION | DÉROGATION AU RÈGLEMENT NO. 20-309 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES ET SALLES MUNICIPALES | AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL | SALLE COMMUNAUTAIRE DE L'ACCUEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement no. 20-309 sur la tarification des services et salles municipales;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale avec l'accord du maire a conclu une entente de location long terme avec Boisaco pour l'utilisation de la Salle communautaire de l'Accueil à un montant n'étant pas établi dans le règlement no. 20-309;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser la signature du bail dérogeant au règlement no. 20-309;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise monsieur Simon Thériault directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le bail à intervenir avec Boisaco pour la location mensuelle de la salle communautaire de l'Accueil;

QUE cette résolution soit également effectivement pour les mêmes termes et conditions d'un ou plusieurs autres baux mensuels à venir avec l'entreprise.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-10-7716

GESTION | BILAN DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2019 | ENGAGEMENT À L'INSTALLATION DE 20 COMPTEURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Municipalité doit fournir un rapport annuel;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit également installer 20 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel et 6 compteurs d'eau dans le secteur non-résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2020, date limite établie par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer s'engage d'ici le 1^{er} septembre 2021 à :

- Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal 2021;
- Transmettre au MAMH un échéancier incluant :
 - Soumission de l'appel d'offre
 - Octroi du contrat
 - Calendrier mensuel d'installation des compteurs
- Avoir complété l'installation des compteurs d'eau à la consommation.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-10-7717

GESTION | GESTION DU PERSONNEL | AGENT DE DÉVELOPPEMENT | DÉPART

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 18-10-7294 autorisant l'embauche de monsieur Ulysse Rémillard en tant qu'agent de développement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rémillard a annoncé au maire et au directeur général son départ pour janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été informé de cette situation et juge opportun d'accepter la démission de monsieur Rémillard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la démission de monsieur Ulysse Rémillard effective en janvier 2021.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

20-10-7718

GESTION | GESTION DU PERSONNEL | AGENT DE DÉVELOPPEMENT | OFFRE D'EMPLOI | APPEL DE CANDIDATURES ET PROCESSUS DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté séance tenante la résolution no. 20-10-7717 acceptant la démission de l'agent de développement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord par l'intermédiaire de la Politique de soutien aux projets structurants Volet – agents de développement municipaux verse un montant de 30 000\$ à la Municipalité pour embaucher un agent de développement;

CONSIDÉRANT QUE l'entente en vigueur avec Innergex prévoit l'affectation d'un montant de 10 000\$ pour compléter le montage financier du poste d'agent de développement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite se doter d'un agent de développement afin que ce dernier puisse veiller à l'avancement des différents dossiers économiques, communautaires, touristiques de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de débiter les démarches afin de combler le poste d'agent de développement dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une offre d'emploi pour le poste d'agent de développement soit publiée sur le site web de la Municipalité et d'Emploi Québec, à TVR7, dans le Journal Haute-Côte-Nord, sur les différentes plateformes web de développement et dans les milieux économiques du secteur de la Haute-Côte-Nord;

QUE la date limite pour déposer une candidature soit le 9 novembre 2020;

QUE la date d'entrée en fonction du ou de la candidat(e) retenu(e) soit fixée au 23 novembre 2020 dans la mesure du possible;

QUE le montant de 30 000\$ versé par l'intermédiaire de la Politique de soutien aux projets structurants serve à rémunérer ce poste en partie;

QUE le montant de 10 000\$ versé par Innergex serve à compléter la rémunération de ce poste;

QUE le taux horaire pour ce poste soit celui prévu au budget d'opération 2020;

QUE deux (2) membres du Conseil, madame Danielle Barrette et monsieur Hygan Tremblay, et le directeur général soient mandatés afin d'assurer le processus de sélection, rencontrer les candidats intéressés en entrevue et soumettre une recommandation claire au conseil municipal sur le choix du meilleur candidat.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

20-10-7719

GESTION | VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 21 OCTOBRE 2020 | REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUTORISÉ

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil a donné ordre au directeur général et secrétaire-trésorier de transmettre à la MRC un extrait de l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit autoriser un représentant pour assister à la vente pour non-paiement de taxes prévue le 11 juin 2020 puis reportée au 21 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil désigne le maire, monsieur Gontran Tremblay, et/ou le directeur général, monsieur Simon Thériault, s'ils le jugent opportun à enchérir et acquérir les immeubles pour lesquels il sera procédé à la vente pour défaut de paiement des taxes le mercredi 21 octobre 2020 à 10 heures, sans dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire toute autre créance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-10-7720

GESTION | TECQ 2019-2023 | PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉE AU 30 NOVEMBRE | DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 19-12-7552 présentant la programmation des travaux pour l'intervalle 2019 à 2023 de la Taxe sur l'essence contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE le 9 décembre 2019, le MAMH confirmait par une communication électronique l'acceptation de la programmation adoptée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'annuellement la Municipalité doit présenter avant le 30 novembre une programmation des travaux révisée;

CONSIDÉRANT QUE les démarches faites avec la Direction des programmes d'infrastructures d'eau du MAMH dans le cadre de la révision de la programmation changent complètement les priorisations initialement acceptées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'adresser cette situation à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation madame Andrée Laforest et de mandater le maire pour obtenir une rencontre rapidement avec cette dernière;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Portneuf-sur-Mer demande le maintien de la priorisation initialement acceptée par le MAMH (priorité 1) pour sa programmation des travaux révisée au 30 novembre 2020;

QUE le conseil municipal mandate le maire monsieur Gontran Tremblay afin de rencontrer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation madame Andrée Laforest à ce propos.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-10-7721

GESTION | PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS | DEMANDE D'AUGMENTATION DU TAUX D'AIDE PROVENANT DU GOUVERNEMENT À 90%

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer a antérieurement bénéficié du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) dans le cadre de projet de réfection de ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'aide provenant du programme ne dépasse pas 70% pour les municipalités ayant un indice de vitalité économique (IVE) dans le cinquième quintile;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de demander au gouvernement du Québec de modifier ce taux d'aide pour les municipalités ayant un IVE dans le cinquième quintile en l'augmentant à 90%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Portneuf-sur-Mer demande au gouvernement du Québec d'augmenter le taux d'aide du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités à 90% pour les municipalités ayant un indice de vitalité économique dans le cinquième quintile.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-10-7722

HYGIÈNE DU MILIEU | EAU POTABLE | TECQ 2019-2023 | ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN TURBIDIMÈTRE | OFFRE DE SERVICES DCCOM ENR.

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition et l'installation d'un turbidimètre permettant la lecture en continue permettra une amélioration notoire des installations en place et une conformité avec le MELCC;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise DCCom enr. a fait parvenir une offre de service le 16 septembre 2020 au montant de 7 200\$ avant taxes pour l'acquisition et l'installation d'un turbidimètre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de faire l'acquisition de cet équipement et que la dépense soit affectée à la TECQ 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de service de DCCom enr. datée du 16 septembre 2020 au montant de 7 200\$ avant taxes pour l'acquisition et l'installation d'un turbidimètre soit acceptée;

QUE les dépenses relatives à cette dépense soient payées à même le montant de la TECQ 2019-2023 qui a été confirmé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-10-7723

LOISIRS ET CULTURE | REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Annie Morin en tant que représentante de la Municipalité au sein du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Côte-Nord est échu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de poursuivre l'appui qu'il donne à madame Annie Morin afin de représenter la Municipalité dans l'organisme en question.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE madame Annie Morin soit reconduite à titre de représentante de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer afin de siéger au sein de du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Côte-Nord si elle est élue;

QUE copie de cette résolution soit acheminée au conseil d'administration à madame Annie Morin pour qu'elle l'achemine avec son bulletin de candidature.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

20-10-7724

LOISIRS ET CULTURE | PARC JEAN-MAURICE-MARTEL | CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE BÉTON | OFFRE DE SERVICES DE LES EXCAVATIONS DU LAC INC.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 20-07-7676 décrétant des travaux d'aménagement d'infrastructures de loisirs pour les aînés dans le Parc Jean-Maurice-Martel;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un pavillon extérieur (chapiteau) faisait partie du projet;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire du projet a recommandé au conseil municipal de retarder à 2021 la construction de la structure de bois du pavillon extérieur vu les coûts anormalement élevés du bois d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la dalle de béton sur lequel siègera le pavillon extérieur pouvait tout de même être réalisé à l'automne 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Excavations du Lac Inc. on fait parvenir le 9 septembre 2020 une offre de services au montant de 13 433.68\$ toutes taxes comprises pour réaliser la dalle de béton de 25' X 40';

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter l'offre de services des Excavations du Lac Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de services datée du 9 septembre 2020 au montant de 13 433.68\$ toutes taxes comprises pour la construction d'une dalle de béton de 25' X 40' sur le parc Jean-Maurice-Martel soit acceptée;

QUE les dépenses rattachées à ces travaux soient insérées dans le projet d'aménagement de structures de loisirs pour aînés du parc Jean-Maurice-Martel.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-10-7725

DEMANDE D'APPUI | FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS | APPUI POUR SIGNIFIER LE DÉSACCORD AVEC L'ARTICLE 81 DU PROJET DE LOI 67

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, madame Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, madame Manon Massé, au chef de la troisième opposition, monsieur Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

CORRESPONDANCE

À la demande du maire, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

20-10-7726

URBANISME | RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DE VÉHICULES MOTORISÉS DANS CERTAINS MILIEUX FRAGILES ET RÈGLEMENT DE ZONAGE 17-286 | MANDAT À MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L AFIN DE TRANSMETTRE UNE MISE EN DEMEURE À MONSIEUR GHISLAIN TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE le ou vers le 4 septembre 2020, la Municipalité a pris connaissance que le véhicule propriété de monsieur Ghislain Tremblay était enlisé sur la plage du banc de sable;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à toute automobile sur ce terrain catégorisé comme bande riveraine appartenant à la Municipalité est interdit en regard des articles 4 et 4.6 respectivement du règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles et du règlement de zonage 17-286;

CONSIDÉRANT QUE le passage du véhicule enlisé et des véhicules ayant tenté de récupérer le véhicule enlisé ont endommagé le chemin et le terrain de façon importante à hauteur de 5 000\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de mandater Morency Société d'avocats S.E.N.C.R.L. afin de transmettre une mise en demeure à monsieur Ghislain Tremblay dans le but d'obtenir réparation;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une mise en demeure soit transmise à monsieur Ghislain Tremblay pour obtenir réparation à hauteur de 5 000\$ avant taxes;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à Morency Société d'avocats S.E.N.C.R.L..

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de question se déroule par l'intermédiaire de l'espace commentaires sur Facebook.

20-10-7727

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h40, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur général et secrétaire-
trésorier